

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
18 Octobre 2019**

**OBJET : Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Contrat départemental de transfert (2014/2019) pour la Commune d'Istres.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à la Métropole Aix-Marseille-Provence, une subvention de 2 896 510 € sur une dépense subventionnable de 9 700 000 € HT, dans le cadre de la tranche 2019 du contrat départemental 2014/2019 de la commune d'Istres, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Métropole Aix-Marseille-Provence la convention de partenariat, avenant n° 1, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

A l'unanimité  
Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**